



rédacteur : R. Moine (animateur du site Natura 2000)

Soumis aux membres du COPIL pour remarque le : 17/11/2022

Version modifiée déclaré valide le : 21/12/2022

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- support de présentation
- feuilles d'émergence

### 1 ÉTAT DE PRÉSENCE

Le COPIL tenu le 10/11/2022 fait suite aux invitations envoyées le 29/09/2022.

Suite à ces retours, ont demandés à être excusés pour cette séance les représentants des structures suivantes :

- DRAAF PACA
- ONF 05 (Mme EYMARD-DAUPHIN)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- SMAVD (M. François BOCA)
- Fédération Départementale de Pêche 05 (M. David Doucende)
- Fédération Départementale de Chasse 04
- Mairie de Val-Buëch Méouge (M. Gérard Nicolas)
- Région PACA (représentation de M. MUSELIER)
- Amicale des Baliseurs Randonneurs du Gapençais

Cette séance du COPIL s'est tenue en présence de

- M. ROUIT – maire de Serres
- Mme. GONTHIER – représentante de la chambre d'agriculture 05
- M. MORENO – président du SMIGIBA
- Mme. HELLUY – DREAL PACA
- Mme. LANTEAUME – président du site Natura 2000 du Buëch, conseillère municipale de Sigottier et présidente de l'OT Sisteronais Buëch
- M. MOINE – chargé de mission Natura 2000 (SMIGIBA)
- Mme. TREBUCQ – association Vesper'Alpes

- M. PASQUET – président de l’AAPPMA la Gaule Gapençaise, représentant la fédération de pêche 05
- M. CHOFFEL – président AAPPMA la Truite du Buëch
- M. REYNAUD – LPO PACA
- M. MARTINEZ – Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- Mme. BALLANGE – SAPN – FNE05
- Mme POTIN – DDT 05
- M. EYMERIC – représentant des Jeunes Agriculteurs 05, président de la section de Serres
- M. POGNART – OFB 05
- M. KRIEG-RABESKI – Département des Hautes-Alpes
- M. PAVIER – élu au SMIGIBA, président de la commission NATURA 2000
- Mme. VASSAS – directrice du SMIGIBA
- M. MOINE – chargé de mission NATURA 2000 (SMIGIBA)

## 2 INTRODUCTION :

La séance débute à 09h30.

Après un tour de table, M. MORENO accueille les participants en rappelant le portage Natura 2000 par le SMIGIBA et remercie les participants de leur présence. M. ROUIT, maire de Serres accueille les membres du COPIL par quelques mots de bienvenue.

Mme LANTEAUME remercie les participants de leur présence et remercie le travail du chargé de mission au cours de l’année écoulée. Elle rappelle que dans les perspectives pour 2023, le passage de l’autorité de gestion des sites NATURA 2000 à la région occupe une place prépondérante. Toutefois, l’absence d’une méthode de passation claire depuis les services de l’état et d’un interlocuteur sont préoccupantes. Souhaitons une amélioration rapide sur cette thématique.

## 3 ACTUALITÉS

Depuis le dernier COPIL tenu le 19/10/2022, quelques actualités doivent être portées à l’attention des membres du COPIL

---

### 3.1 DÉMÉNAGEMENT DU SMIGIBA

---

Effective depuis le 10/12/2022. Les locaux sont maintenant au 10 rue Léon Cornand à Veynes (05400), derrière l’office de tourisme.

---

### 3.2 CHANGEMENT D’AUTORITÉ DE GESTION AU 01/01/2023

---

Effective au 01/01/2023. Aucun interlocuteur physique à ce jour même si le service compétent à la région et les animateurs Natura 2000 du département ont pu se rencontrer en Octobre (remarques de Mmes POTIN et HELLUY à ce propos). L’interlocuteur compétent pour le 05 sera basé à Dignes et aura également en charge le département des Alpes de Haute Provence.

---

### 3.3 PAC 2023-2027

---

Effective au 01/01/2023. La nouvelle politique agricole commune (PAC) entrera en vigueur à partir du 01/01/2023 pour une période de 5 ans. Dans ce cadre, des Mesures Agro-Environnementales et

Climatiques (MAEC) peuvent être mises en place sur des secteurs définis et encadrés par des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Deux PAEC concernent le site Natura 2000 du Buëch :

- Dévoluy-Champsaur-Haute Durance
- Baronnie Provençales

Les deux PAEC sont soumis pour validation et permettront de déclencher des MAEC, mesures contractuelles permettant le financement d'actions en faveur du développement de pratiques favorables à la biodiversité et aux milieux.

---

### 3.4 LOI DE FINANCE 2022

---

La présence de sites Natura 2000 combinées à une série de critères démographiques et fiscaux (cf. présentation) déclenche pour 6 communes du site le versement d'une dotation biodiversité :

- Aspres sur Buëch : 5 621 €
- Montmaur : 4 165 €
- Rabou : 1 360 €
- la Roche des Arnauds : 11 874 €
- Saint Julien en Beauchêne : 1 531 €
- Veynes : 25 909 €

Soit un total de 50 460 € dont l'utilisation n'est pas prédéfinie. Une réflexion concernant l'usage de ces fonds au bénéfice de la biodiversité communale pourrait-elle être engagée. Les membres du COPIL adhèrent au principe de la réflexion.

## 4 BILAN FINANCIER ET ADMINISTRATIF

---

### 4.1 BILAN FINANCIER 2022

---

La convention actuelle pour le site court du 01/01/2022 au 31/12/2024. La gestion du site est financée sur le FEADER PACA pour 113 500 € sur 3 ans.

Comme confirmé par Mme HELLUY, il sera possible (une fois le passage d'autorité de gestion effectué) de solliciter une avance de l'ordre de 30 % en début de période d'animation.

Mme VASSAS souligne que les modalités actuelles de remboursement des frais avancés par la structure ont mis le SMIGIBA en réelle difficulté du point de vue de sa trésorerie en 2022. En effet, les montants demandés ont été partiellement remboursés avec près d'une année de délai contraignant en 2022 la structure animatrice à contracter une ligne de trésorerie pour payer notamment les salaires des agents. De plus, des différences significatives entre les montants demandés et reçus n'ont à ce jour reçu aucune explication.

---

### 4.2 ACTIVITÉS EFFECTUÉES

---

La répartition du temps de travail au cours de la période d'animation est un élément discuté lors de la Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation. Elle fixe pour de grandes catégories le temps alloué à l'animateur du site.

Pour l'année 2022, un écart a pu être constaté entre le temps prévu et le temps effectivement consacré. Ainsi le suivi financier, les actions de gouvernance ainsi que les suivis scientifiques ont occupé plus de temps que prévu initialement. Pour cette dernière catégorie, cela s'explique par le contexte estival particulier qui a demandé une vigilance toute particulière afin de s'assurer de la préservation des milieux et d'anticiper de potentiels impacts face à la situation hydro-météorologique historique.

Le graphique (cf. présentation) montre également que le temps alloué aux activités de communication et animation a été quasi intégralement consommé. Cela confirme la nécessité de maintenir un temps de travail conséquent sur ce type d'activités.

Les mesures de gestion et d'évaluations d'incidences Natura 2000 ont en contrepartie été réduites. A noter que peu d'évaluations d'incidences Natura 2000 ont été instruites cette année sur le site ce qui contribue au faible temps alloué à ce groupe d'activités.

## 5 BILAN DES ACTIVITÉS

### 5.1 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Comme mentionné, peu d'évaluation d'incidences Natura 2000 ont fait l'objet d'un "porter à connaissances" en lien avec l'animateur. Les plus marquantes restent celles concernant les travaux de revitalisation d'urgence de la ligne ferroviaire Vif-Aspres (SNCF) et la création d'un parc photovoltaïque sur terrains privés au Serre du Fumier sur la commune de Sigottier (Engie GREEN). Plusieurs sollicitations font suite à des projets ne donnant pas lieu à évaluation des incidences Natura 2000.

Deux points de vigilance sont à noter :

- Les manifestations sportives sont à présent saisies via une plate-forme en ligne sur laquelle les animateurs Natura 2000 n'ont pas d'accès direct. Certaines manifestations sont soumises (en fonction de seuils définis par arrêté préfectoral) à réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000. Dans la configuration actuelle, certaines pourraient ne pas être transmises à l'animateur. Il est demandé aux membres du COFIL de ne pas hésiter à faire remonter ces informations afin de pouvoir appuyer les pétitionnaires éventuels dans leur démarche.

- De nombreux dépôts d'ordures sauvages sont constatés depuis 1 an sur des terrains privés adjacents au Grand Buëch. Les animateurs Natura 2000 et le SMIGIBA n'ayant aucun pouvoir réglementaire, il n'est souvent possible que de constater les dégâts. Un seul des dépôts a pu être traité par la structure car situé hors terrain privé dans le lit même du cours d'eau.

### 5.2 ANIMATIONS ET COMMUNICATION

#### 5.2.1 Sorties vespérales

Ces sorties organisées en petit comité (max. 8 personnes) visent à faire découvrir aux heures les moins chaudes des journées estivales les milieux et espèces caractéristiques du Buëch. Encadrées par un AMM l'ensemble des sorties prévues ont rencontré un franc succès. L'opération sera renouvelée en 2023.

Une organisation plus au Nord du site pourrait être intéressante à envisager. Sur 2022 l'ensemble des sorties ont été effectuées au Sud de Laragne. Il est demandé aux membres du COFIL de faire remonter les coordonnées d'accompagnateurs (AMM) opérant dans ce secteur afin d'envisager l'organisation de ces sorties pour l'été prochain.

#### 5.2.2 Sorties chiroptères

Les sorties de découverte des chauves-souris ont été annulées cet été pour des raisons logistiques. A la demande du précédent COFIL, il avait été demandé d'orienter ces sorties vers un public local et donc de réaliser ce type d'animations plutôt au printemps ou à l'automne.

Du fait de cette demande et de la biologie des espèces, les sorties programmées en 2022 seront reportées en 2023. Une idée pourrait être de coupler ces animations avec d'autres événements notamment liés à la culture (notamment du fait du lien entre certains gîtes et sites culturels).

Suite à la remarque de Mme. POTIN, les informations concernant ces sorties sont diffusées via le site internet du SMIGIBA, des Offices du Tourisme et du site internet Natura 2000 05.

---

### 5.2.3 Public scolaire

---

Le public scolaire est un élément central des actions de communication entreprises dans la gestion du site Natura 2000. Toutefois, une disparité géographique existe puisque ces actions ont été concentrées jusqu'ici au Nord de Serres. Une ouverture est en cours au Sud de Serres, notamment avec l'appui du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. Dans ce cadre, il est par ailleurs à noter qu'une formation pour les Baronautes a été organisée en mai 2022 sur le thème des rivières en tresse et leurs milieux associés.

La présentation donne quelques indicateurs chiffrés par groupes de niveaux.

En 2023, le maintien de cette activité serait souhaité. Il faudra de plus prévoir une réorganisation (si possible) avec le collège de Veynes (professeur responsable de l'organisation des sorties de Juin parti à la retraite). Une opportunité pourrait être de participer à une journée de formation en Mai 2023 à destination des professeurs de Lycées et Collèges comme évoqué par Mme VASSAS.

M. PASQUET porte également à la connaissance du COPIL la possibilité de solliciter M. Florian CHIRAT (fédération de pêche 05) afin de former des agents aux thématiques des milieux aquatiques.

---

### 5.2.4 Evénements

---

Fête de la Science en Octobre. Évènement co-organisé avec l'Université Inter-Age du Pays Veynois autour de la thématique des changements climatiques. Plus de 300 personnes ont pu être sensibilisées autour de 3 ateliers portant sur le fonctionnement d'une rivière en tresses, l'observation à la loupe binoculaire des habitants des galets ou encore une initiation à la dendrochronologie.

Le département des Hautes-Alpes avait mis à disposition pour l'évènement une maquette permettant de simuler le fonctionnement d'une rivière en tresse. Cet outil a largement contribué au succès des ateliers.

---

## 5.3 SUIVIS SCIENTIFIQUES

---

### 5.3.1 Situation hydro-météorologique

---

L'été météo 2022 a été historique et plusieurs repères climatiques ont été dépassés. Un retour d'expérience rédigé par le SMAVD donne des repères à ce sujet. Il n'y a pas de raison de penser que la situation constatée sur la Durance ait été meilleure dans la vallée du Buëch.

Dans le cadre du site Natura 2000, un dispositif de suivi de l'étiage a été mis en place avec l'appui de deux stagiaires du SMIGIBA. Basé sur le suivi photographique de 13 points de vue, son efficacité s'est toutefois avérée très limitée puisque la distance des points de vue combinée aux imprécisions de positionnement ne permettent pas de comparer précisément les niveaux d'eau.

Par ailleurs, la situation a été constatée sur un ensemble de bassins versants. Sur sollicitation des élus du SMIGIBA et en constatant la situation analogue dans d'autres départements, une réunion a été organisée avec différentes parties prenantes des activités aquatiques sur le bassin versant. M. PAVIER (à l'initiative du projet) explique aux membres du COPIL que l'idée était de concerter l'ensemble des activités fréquentant le milieu en commençant avec la fédération de pêche du 05 et les AAPPMA puisque déjà structurées et présentes lors des comités sécheresse. A la suite d'une première réunion, les pratiquants de canyoning ont été rattachés à la discussion.

M. PASQUET appuie ces propos. En effet, AAPPMA et Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Alpes ont agi en concertation avec le SMIGIBA pour demander une suspension préfectorale de la pêche au vue de la situation hydro-météo. Celle-ci s'est concrétisée par un appel à la citoyenneté des pêcheurs pour

arrêter leur activité et ainsi préserver les milieux. Les professionnels pratiquants l'activité de canyoning ont adhéré à cette démarche et proposé un arrêt volontaire de leur activité sur les sous bassins versants amont afin de préserver les sites. Il est rappelé que la sollicitation d'un arrêté préfectoral interdisant la pratique de la pêche n'a pas été retenue par les services de l'état et que la seule mesure coercitive a été prise par le maire de Rabou afin d'entériner l'arrêt de pratique volontairement pris par les professionnels de l'activité. Ces modalités renforcent le sentiment d'un système à double vitesse et d'absence de soutien face à une situation historique.

La SAPN ainsi que la Fédération Départementale de Pêche 05 et les AAPPMA soulignent que même si le dispositif sécheresse a évolué il reste encore mal adapté dans les Hautes-Alpes avec une représentation minimale des organismes de défense des milieux naturels et une lenteur administrative empêchant de prendre les décisions adéquates au bon moment. Pour rappel, le SMIGIBA a formulé au Conseil Départemental de Gestion de l'Eau (en charge du plan sécheresse) l'intégration d'associations environnementales. Seule la Fédération Française de Canoë Kayak a été retenue pour assurer ce rôle.

Dans cette lignée, il faut souligner que plusieurs représentants des activités aquatiques pourraient être intégrés au COFIL du Buëch notamment pour l'activité canyoning.

M. KRIEG-RABESKI porte à la connaissance du COFIL le suivi de qualité de l'eau effectué dans ce contexte par le département des Hautes-Alpes. Il informe qu'au cours de l'été certaines sections étaient couvertes d'algues jusqu'à la surface. Localement le suivi thermique effectué en parallèle a permis de relever à Méreuil une pointe de température à 29°C dans l'eau et plus de 30 jours où la température a dépassé les 19°C. Il est rappelé que cette température constitue un seuil de dégradation pour les milieux aquatiques et plus particulièrement pour certaines espèces telle que la Truite fario ou le Chabot (espèce classée au titre de Natura 2000).

Suite à ces événements, il apparaît un manque d'indicateurs fiables pour pouvoir prendre des mesures rapides et adaptées.

Un travail a été mené en fin d'été sur les données à haute résolution prises par la mission spatiale Sentinel-2. Les images obtenues par le satellite sont prises tous les 5 jours avec une résolution allant jusqu'à 10 mètres sol et une archive de données s'étalant sur 5 ans. Issues de la recherche publique, elles sont accessibles gratuitement via le portail dans la présentation. Le travail effectué vise à déterminer quels indices utilisés, définir des indicateurs chiffrés pertinents, automatiser les traitements nécessaires à diffuser des bulletins d'information voire des alertes.

Les premiers résultats obtenus permettent de montrer que cette année a avant tout été marquée par une longueur d'été importante.

Le travail en cours au SMIGIBA pourrait être complété par des relevés aéroportés thermiques effectués par le département des Hautes-Alpes durant l'été.

M. MARTINEZ indique que cette thématique pourrait également intéresser le PNR des Baronnies Provençales. De plus, le PNR porte actuellement une étude environnementale sur le suivi de la fréquentation des milieux aquatiques et l'établissement d'indicateurs de dégradation de ces milieux. De ce fait, il est proposé de poursuivre les travaux dans le cadre d'un groupe de travail composé de membres du :

- SMIGIBA)
- département des Hautes-Alpes
- PNR des Baronnies Provençales
- Fédération départementale de pêche 05

- Offices de Tourisme du territoire

M. PASQUET incite sur le volet communication auquel devrait mener cette démarche. En effet, la majorité des dégradations constatées ont été commises par ignorance plus que par volonté de nuire aux milieux. Cela pourrait également limiter le développement de nouvelles activités aquatiques comme les randonnées aquatiques.

---

### 5.3.2 Rapporteur scientifique

---

A la suite du décès de M. BARBERO en 2019, aucun rapporteur scientifique n'a été réaffecté au site Natura 2000 du Buëch ni à celui des Gorges de la Méouge. Vu les thématiques actuellement saisies par le chargé de mission Natura 2000, son remplacement devient pressant.

Mme. HELLUY précise que le rapporteur scientifique doit être membre du CSRPN ou expert associé au CSRPN. Monsieur George OLIVARI, spécialisé dans les milieux aquatiques et les rivières, pourrait être intéressé pour assurer cette fonction.

M. MARTINEZ souligne que certains conseillers scientifiques du PNR pourraient également s'impliquer.

La DREAL PACA va s'informer auprès des potentiels rapporteurs pour pouvoir en affecter un prochainement aux sites Buëch et Méouge.

**Addendum :**

**M. REYNAUD propose sa candidature au poste de rapporteur scientifique pour le site du Buëch (en étant informé qu'il ne fait actuellement pas parti du CSRPN).**

---

### 5.3.3 Suivi des gîtes à chiroptères

---

Co-présentation réalisée par Mme TREBUCQ (VESPER'Alpes)

Le Buëch est un corridor écologique d'importance. Certaines espèces sont particulièrement utilisatrices de ces voies de circulation tant en termes de déplacements que de milieux de vie ou de sites de chasse.

Les chauve-souris ou chiroptères font partie de ces groupes diagnostiques. Constituées en colonie notamment en été, ces espèces utilisent les abords du Buëch comme une "autoroute" afin de relier entre eux des gîtes, permettant ainsi un brassage et donc un maintien en bon état des populations. La vallée du Buëch rassemble plusieurs facteurs favorables à ces espèces. Des gîtes conséquents connus et surveillés dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères (PRAC) et des voies de circulation encore en bon état (haies, ripisylves,...).

En collaboration avec l'association VESPER'Alpes, les animateurs des sites NATURA 2000 et le SMIGIBA effectuent tous les ans un suivi des gîtes PRAC dans les églises de Manteyer, la Roche des Arnauds, château de Montmaur et église de Veynes. Répétés sur plusieurs années, ces suivis permettent de suivre l'évolution des colonies sur plusieurs années

Si les effectifs depuis 2020 semblent stables pour les différentes colonies surveillées et semblent donc traduire un bon état, il faut garder à l'esprit que les comptages antérieurs ont pu relever près de 200 individus dans certains édifices. Il est donc primordial de poursuivre la veille sur ce groupe dont toutes les espèces connaissent actuellement un déclin.

Même si les chauve-souris souffrent d'une mauvaise image et de préjugés tenaces, elles restent d'une utilité non négligeable dans la régulation des insectes (dont notamment les moustiques). Leur présence est compatible avec les activités humaines moyennant quelques adaptations. Mais du fait de leur discrétion, leur préservation n'est pas aisée.

Il est demandé aux membres du COPIL de faire remonter les mentions de gîtes dont ils pourraient avoir



**Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents**

117 chemin de Sellas – Chemin de la Plaine 05 140 ASPREMONT

☎ : 09 66 44 21 26

@ : smigiba05@orange.fr





connaissance afin d'éviter toute destruction ou dérangement malencontreux.

---

### 5.3.4 Suivi chiroptère Blême/Serres

---

Dans le cadre de la veille naturaliste effectuée sur le site Natura 2000, le groupe des chiroptères présente un manque de données ou de données précises. Pour combler ce manque, une prospection systématique a été organisée sur le secteur de Serres et de la vallée de la Blême.

La présentation rassemble de manière synthétique la méthode déployée (espèce et stratégie d'échantillonnage).

Les rendus obtenus correspondent à une cartographie des gîtes favorables découverts pour deux espèces :

- le murin de Daubenton
- le petit rhinolophe

L'ensemble des informations rassemblées ont pour objectifs d'être diffusés afin de prévenir en amont de travaux ou d'aménagements leur destruction ou le dérangement de l'une de ces espèces. M. KRIEG-RABESKI et M. POGNART sont preneur de ces documents une fois leur conception finalisée. Par ailleurs, ils rappellent que des formations avaient été organisées avant la période COVID pour mieux prendre en compte ces enjeux. Proposer de nouveau ces formations pourrait être un réel avantage pour la préservation de ces espèces.

M. KRIEG-RABESKI porte à la connaissance du COPIL une étude menée sur les enjeux routiers mis en relation avec les enjeux environnementaux. Afin de mieux prendre en compte les secteurs à enjeux dans le cadre du programme d'entretien du réseau routier, une alternante du département des Hautes-Alpes a travaillé sur la sectorisation de secteurs à enjeux en concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels. Dans ce cadre, des conclusions préalables ont déjà pu être établies. Toutefois, un rapport est en cours d'approbation pour diffusion. Les gestionnaires de sites Natura 2000 en seront destinataires.

Pour poursuivre sur la thématique chiroptères, les suivis menés ont permis de confirmer ou découvrir la présence de 5 des 8 gîtes connus de Murin de Daubenton dans le secteur du Buëch. A l'échelle du département des Hautes-Alpes, cela confirme l'importance de ce secteur pour l'espèce et la nécessité d'assurer une veille et un maintien de ces gîtes.

Pour les petits rhinolophes, si l'espèce est bien représentée dans les Hautes-Alpes, le nombre de gîtes découverts durant cette campagne de suivi conforte les données de répartition de cette espèce. De plus, elle tend à montrer encore une fois l'importance du Sud du département avec une intensité de données de présence importante.

Pour conclure, le suivi mené a rempli ses objectifs de confortement des connaissances sur le groupe des Chiroptères dans le Buëch. Toutefois, il sera nécessaire de poursuivre voire étendre ce suivi à d'autres secteurs. Afin de rendre ce travail utile, des actions de communication seront nécessaires de manière générale comme autour de sites particuliers à enjeux. Enfin dans un contexte plus global, une cartographie de l'état des continuités écologiques permettra identifier et éventuellement restaurer des tronçons dégradés.

Il est rappelé aux membres du COPIL de maintenir une vigilance sur quelques points cruciaux pour ce groupe :

- la prise en compte de l'enjeu chiroptères dans les travaux routiers comme dans les bâtis publics et privés
- la signalisation et l'évitement des ruptures de continuités écologiques

La préservation de ces espèces nécessite une vision globale s'affranchissant des frontières ou zonages donc



au-delà même des limites du site. Toute synergie sur ce sujet sera bénéfique à développer dans l'intérêt du patrimoine naturel commun des territoires.

## 6 QUESTIONS DIVERS

M. KRIEG-RABESKI porte à la connaissance du COPIL la réalisation prochaine d'un suivi sur 2 ans de la passe à poissons de Veynes centré autour de la Truite fario. Le suivi réalisé par puces RFID (600 truites par an) permettra de suivre l'utilisation de la passe et par extension son efficacité.

M. PASQUET informe le COPIL que les observations des pêcheurs et de la fédération de pêche 05 amèneront à une discussion sur la date de fin des travaux en cours d'eau. En effet, il a été constaté une anticipation de la période de reproduction notamment chez la truite fario. Celles-ci arrivent donc plus tôt sur les frayères. M. POTIN invite la fédération à se mettre en contact avec M. SCHAEERER pour entamer la discussion.

M. KRIEG-RABESKI insiste sur le fait qu'avec une période réduite, la réalisation de travaux d'entretiens ou de réfection des ouvrages va devenir de plus en plus compliquée d'autant plus si la disponibilité des entreprises de travaux publics doit être prise en compte.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'ayant été soulevée par les membres présents, la séance est levée à 11h50.

### **Addendum :**

**M. REYNAUD ne souhaitant pas prolonger les débats hors du délai fixé, soumet après relecture du compte-rendu la remarque suivante. Ne serait-il pas possible (voire souhaitable) de compléter le classement de la ZSC actuelle par la superposition d'une ZPS (donc relevant de la directive oiseaux) ? Cette remarque fait suite à la richesse particulièrement intéressante en espèces aviaires ainsi que l'existence de sujets connexes avec les habitats justifiant le classement actuel.**